L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT
PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN.................$12 } payable d'avance
TROIS FOIS PAR SEMAINE.........$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 18 JANVIER 1842.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

TEXAS.

Nous apprenons par le capitaine Rollins, commandant le steamship Neptune que la frégate française Sabine est arrivée de Vera Cruz à Galveston le 12 de ce mois. On a su que les prisonniers de l'expédition de Santa-Fé étaient arrivés à Mexico, qu'ils y ont été bien traités et qu'il y a tout lieu de croire qu'ils seront rendus sous peu, à la liberté. Le bruit courait aussi qu'il se fait au Mexique de grands préparatifs pour envahir le Texas, et que sous peu les ports de la jeune république seraient bloqués par la flotte mexicaine.

—Nous savons de source certaine que la personne accusée du meurtre de Dockerell, et dont la subite disparution avait arrêté toute poursuite judiciaire, s'est livré avant-hier de plein gré aux autorités de cette ville.

La malle du Nord a manqué hier au-delà de Mobile.

Commerce de l'Intérieur.—Le commerce entre la Nouvelle-Orléans et l'intérieur de l'Etat prend tous les jours une nouvelle extension, s'il faut en juger par les steamboats qui y sont engagés. Il n'y a pas moins de cinq steamers qui font en ce moment les voyages entre notre port et les villes riveraines des Attakapas: La 'Belle des Attakapas,' l''Osage Valley,' le 'Col. Wood,' le 'Zéphir' et le 'Patrick Henry.'

M. Nagel.—Nous regrettons vivement de n'avoir pas dit un mot du succès que M. Nagel a obtenu vendredi soir. L'artiste a dépassé dans cette dernière apparition l'attente de ses plus fervens admirateurs; dans le premier morceau surtout, il a dit l'introduction et la cinquième variation avec une largeur, une expression, une sensibilité remarquables, c'est là surtout qu'il s'est montré réellement le digne rival des grands violons de notre époque. Il doit, nous assure-t-on, donner prochainement un concert à son bénéfice: le public y courra avec un bien juste empressement, et M. Nagel nous quittera emportant la preuve que l'on sait dignement parmi nous, apprécier les vrais talents.

—La traite des noirs diminue sensiblement; il n'a été importé au Brésil, l'année dernière, que 6,000 nègres, tandis que la précédente année il y était arrivé environ 30,000. Le nombre des noirs débarqués sur les côtes de Cuba décroit aussi tous les jours; ce qui n'empêche pas messieurs les abolitionistes d'affirmer que le commerce de la traite est à l'heure qu'il est plus florissant que jamais. Abus de mots!

Arkansas.—Les Indiens de l'Arkansas se sont portés dernièrement envers les habitans des frontières de l'Ouest, à des actes de cruauté tels, que le général Sneed a cru nécessaire d'organiser immédiatement un corps de volontaires pour protéger ces frontières.

Ohio.—Aux dernières dates, l'Ohio montait rapidement vis-à-vis de Louisville.

Nous apprenons par les derniers journaux reçus de Nashville, que le *Cumberland* s'était élevé de plusieurs pieds.

Lord Morpeth.—Le noble touriste anglais est en ce moment à Philadelphie. Il se propose de visiter la Nouvelle-Orléans; ainsi disent les feuilles du Nord.

Tennessee.—Les commissaires chargés de déterminer le point le plus favorable à l'établissement de l'arsenal de l'Ouest, sont en ce moment à Nashville. Les Tennesiens voudraient bien qu'ils se décidassent en faveur de leur capitale; ainsi voudraient les habitans de l'Indiana, ainsi voudraient ceux du Kentucky, ainsi voudraient ceux du Missouri. Les pauvres commissaires trouveront difficile de satisfaire à tant de prétentions rivales.

Florides.—Le navire *Seaman*, capitaine Myrick, nous a apporté des nouvelles assez récentes des Florides.

Le 9 de ce mois, quatre guerriers et deux femmes s'étaient rendus à discrétion au capitaine Grayson. Trois cents indiens étaient encore à Tampa Bay, prêts à être embarqués, à la première occasion favorable, pour la Nouvelle-Orléans, d'où ils seront acheminés vers l'Arkansas. On croit pour la millième fois que la guerre est sur le point d'être terminée. Le fait est que MM. les officiers de l'armée des E. U. sont terriblement fatigués d'une guerre, qui ne leur offre aucune des compensations attachées à l'état militaire.

La conduite énergique du colonel Worth inspire aux Floridiens la plus grande confiance, et sa grande expérience continue à les préserver de plus d'un désastre.

Soie Indigène.—Nous lisons dans les journaux de Cincinnati qu'il se manufacture dans l'Indiana, de la soie qui ne le cède en rien à celles importées des pays étrangers; et que la culture des vers à soie deviendra bientôt une nouvelle source de prospérité pour le pays.

Rapidité.—Le message du gouverneur de New-York, a été transporté d'Albany à la ville de New-York en 8 heures 55 minutes.

Incendie.—Le 25 du mois dernier, la petite ville de Medina, dans l'Etat de New-York, a été le théâtre d'un grand incendie. Beaucoup de grands et beaux magasins ont été la proie des flammes. Les pertes sont estimées à $25,000.

New-York.—Le message du gouverneur de New-York aux Chambres de cet Etat nous est parvenu par la malle de dimanche. Nous nous en occuperons prochainement. C'est un document très-long, qui demande à être étudié avec beaucoup de soin et de patience.

SENAT,
Séance du lundi 17 janvier.

Sur motion de M. Davidson, le Sénat accorde un congé à M. Scott de Bâton-Rouge.

Sur motion de M. Thibodeaux, le Sénat accorde un congé à M. Porche.

M. Hoa, au nom du comité judiciaire, présente un rapport contraire au projet de création d'une cour de police correctionnelle, pour la Nouvelle-Orléans.

M. Hiriart n'aurait pas présenté ce bill, s'il n'en avait été requis par quelques-uns des membres de la délégation d'Orléans. M. Walker, auquel ces messieurs s'étaient d'abord adressés, ayant refusé de le soumettre au Sénat, ils étaient alors venus à lui, et il avait accompli sa promesse en présentant le projet de loi.

M. Hoa.—J'exposerai en peu de mots les raisons qui ont engagé le comité judiciaire à s'opposer au projet de loi. Je désire que mes commettans les connaissent, car ils pourront se convaincre que ce tribunal ne peut être d'aucune utilité, et que ses dépenses ne feraient qu'augmenter le fardeau des contribuables. Le projet institue une cour, qui connaîtrait des délits dont la pénalité n'arrive pas jusqu'à l'emprisonnement au pénitentiaire, tels que le vol, le vagabondage, &c. Le juge recevrait un salaire de $4,200; le greffier, $1,200; la paroisse y contribuerait pour $1,800; les municipalités supporteraient la balance. Il ne voit guère de motifs pour la création de ces emplois, si ce n'est pour le plaisir de les remplir. Pour donner du travail à cette nouvelle cour, on lui accorde juridiction civile, jusqu'à une certaine somme; dans le premier cas, la cour prononce, sans jury, sans appel, jusqu'à concurrence de $300, en matière d'amendes et pénalités encourues pour infraction aux ordonnances municipales.

Pour justifier ce recours, on prétend que la Cour Criminelle n'a pas le temps d'expédier toutes les affaires qui sont portées devant elle, et que ce serait une véritable économie pour la paroisse que la création d'une Cour secondaire, parce que les frais sont à la charge de l'Etat jusqu'à condamnation; cet argument serait quelque poids, s'il était fondé; mais la Cour Criminelle suffit aux affaires dont elle est saisie. C'est l'opinion de l'avocat général que chaque jour de quinze à vingt individus sont envoyés en prison et que, chaque jour, la cour en juge le même nombre. Il n'y a donc pas nécessité de créer une Cour secondaire, ce n'est qu'une prétexte, dont on couvre des intérêts particuliers. Pour moi, je n'ai à cœur que les intérêts de la masse de mes commettans, et je dois le dire la paroisse n'est pas en état de soutenir de nouvelles dépenses. On peut s'en convaincre, par le tableau que j'ai entre les mains et dont il résulte que pour payer $76,000, la paroisse n'en a en caisse que $57,000, y compris $4,000 que le Régistre des Testamens doit payer sur les successions, mais qui ne l'ont pas été depuis plusieurs années, et sur lesquelles il ne faut pas compter. Je suis fâché d'être obligé de faire cette déclaration, mais il le faut puisqu'on parle de nouvelles dépenses. Telles sont les raisons qui m'ont engagé à rejeter le projet, et qui ont fait que mes collègues ont adopté mon opinion.

M. Hiriart obtient la permission de présenter un bill pour créer une cour d'appel en matière criminelle et une cour de police correctionnelle, qui, sur sa motion, après avoir subi une première et une seconde lecture, a été renvoyé au comité judiciaire.

M. Davidson présente une pétition pour le transfert de certaines propriétés appartenant à des mineurs. Renvoyée au comité judiciaire.

M. Sparrow présente une pétition pour l'établissement d'un bac dans la paroisse Madison; renvoyée au comité judiciaire.

M. Armant, du comité des affaires non terminées, présente un bill adopté l'année dernière par la chambre des Représentans à une forte majorité, pour compléter l'arsenal de Donaldsonville.

Sur motion, ce bill après avoir subi une première et une seconde lecture, est renvoyé à un comité spécial composé de MM. Armant, Hiriart et Thibodeaux.

M. Walker obtient la permission de présenter un bill pour amender un article du code de procédure. Ce bill, après avoir subi deux lectures, est renvoyé au comité judiciaire.

M. Downs obtient la permission de présenter un bill pour prévenir la violation des lois par les banques.

Cet acte subit une première lecture et M. Downs demande que l'action du règlement soit suspendue pour qu'il passe à sa seconde.

M. Downs soutient sa motion par une vive allocution, dans laquelle il dépeint les dangers dont le public est menacé par l'émission de certificats de dépôts; certaines banques veulent remplacer leur circulation par ce nouveau genre de papier monnaie qui ne peut être représenté par du numéraire.

M. Hoa dit qu'il avait appris de source authentique que certaines banques avaient émis des certificats de dépôts dans l'intention de les lancer dans la circulation. C'est encore une nouvelle violation de leurs chartes, car c'est émettre du papier qui n'est ni payable sur demande, ni remboursable en numéraire. Si l'on tolère ce nouveau plan, ce sera permettre aux banques insolvables de continuer leurs opérations au mépris de l'action de la Législature, c'est une tentative audacieuse pour éluder l'autorité de la loi. Prenez un exemple et jugez les conséquences. Une banque doit à un individu $10,000. Le certificat qu'elle émet de cette dette n'en est que la preuve, et lorsqu'il est lancé dans la circulation, ne saurait représenter que du papier non remboursable en espèces. Ainsi la Banque peut continuer à remplir ses engagemens, avec de semblable papier, à l'infini. La Législature doit mettre un terme à ces essais financiers. Si le bill parait avoir un effet rétroactif, rectifiez-en les expressions; car la mesure ne propose de pénalité que pour l'avenir. Mais, hâtez-vous, lorsqu'il en est encore temps; déjà huit banques sur seize ont signifié leur assentiment à ce plan et sont prêtes à émettre leurs certificats. Il faut donc appliquer le remède avant que le mal n'ait fait de trop rapides progrès.

M. Downs renouvelle sa motion et demande l'appel nominal.

M. Sparrow dit qu'il craint les conséquences d'une action trop précipitée. Les certificats de dépôts sont très utiles comme remises, mais les banques ne doivent pas s'en former une circulation. Cependant il votera contre la suspension du règlement.

M. Hiriart pense comme son honorable collègue sur l'utilité des certificats de dépôts pour remises. Le paiement en est toujours ponctuel et la commission n'excède jamais un quart pour cent. Quant à la tentative d'en former une circulation, il l'a ignorée jusqu'à présent; c'est pourquoi il n'est pas préparé à voter sur le projet.

M. Davidson pense qu'il ne faut pas agir sur un sujet aussi important, sans prendre aucune information; que pour lui, loin d'avoir les lumières de ses collègues d'Orléans et de Ouachita sur cette matière, il confesse qu'il n'est point financier. Cependant l'action du Sénat lui parait, si non prématurée, du moins précipitée.

M. Hoa ne demande une action immédiate sur ce bill, que parce que ses commettans sont exposés à souffrir instantanément des effets de la tentative des banques. C'est dans l'intérêt de la ville qu'il faut apporter un prompt remède au mal dont elle est menacée.

La question est mise aux voix, et l'action du règlement est suspendue, par une majorité de 9 voix contre 4.

M. Downs présente une résolution pour requérir le comité de finances d'instituer une enquête sur l'émission des certificats de dépôts, comme circulation, avec pouvoir d'exiger les pièces justificatives et de faire comparaître les personnes.—Adopté.

M. Hoa propose de renvoyer le bill pour prévenir la violation de la loi par les banques à un comité formé des membres du Sénat qui désireraient approfondir la nécessité de cette mesure, avec requête de présenter demain leur rapport.—Adopté.

Sur motion, le bill est mis à l'ordre spécial du jour pour demain, à 11 heures, avec le rapport du comité de finance sur le même sujet.

Le Sénat s'occupe du bill pour amender l'art. 279 du code de procédure. Cet acte subit sa troisième lecture, et est adopté.

Un bill pour autoriser un nommé Bundy à tenir un bac sur le Mississipi est adopté.

Le bill pour annexer à la paroisse Ouachita un certain district subit sa troisième lecture et est adopté.

M. Downs annonce qu'il présentera:

Un acte pour expliquer l'acte pour connaître l'opinion du peuple de cet Etat sur la nécessité d'appeler une convention.

Un acte pour établir une cour d'appel en matière criminelle; et un acte pour diminuer les frais des poursuites en matière criminelle.

Le Sénat s'ajourne à demain, à 11 heures.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Lundi, 17 janvier 1842.

Un congé de quelques jours est accordé à MM. Foise, Poley, Poydras et Thibodeaux, de St. Jacques.

M. Hunt présente un mémoire de M. W. S. Upton priant la législature de lui accorder quelque rémunération en récompense de ses services passés, le quel mémoire est référé au comité sur les réclamations.

M. Baylies présente une pétition des directeurs de l'Institution Montpellier, laquelle est référée au comité sur l'éducation publique.

M. Winchester présente un rapport sur la situation du collège Jefferson: on en ordonne l'impression.

M. Winchester, du comité judiciaire, présente un acte (non amendé) supplémentaire à un acte relatif à certaines procédures légales, lequel, après avoir été lu deux fois, est adopté; il présente encore un acte relatif aux ventes de shérif, lequel est lu deux fois et est adopté.

M. Morse, au nom du comité judiciaire, présente un acte intitulé un "Acte pour déterminer l'époque des ventes de shérif, de coroner et de constable, et pour d'autres objets," comme devant remplacer l'acte qui régularise les ventes de shérif dans la paroisse Claiborne, et d'autres actes semblables, il présente un autre acte destiné à remplacer le bill émané du sénat et qui a trait à l'achat d'un certain nombre d'exemplaires du Digeste de Greiner, et de celui de Curry et Bullard, lequel subit une première lecture.

M. Ratliff, après dispense, introduit un bill pour venir au secours de Marguerite ——, lequel subit une première lecture.

M. Couvillon, au nom du comité particulier, auquel le sujet avait été renvoyé, présente un acte pour transporter ailleurs la Cour de justice de la paroisse des Avoyelles, lequel après avoir été lu deux fois est déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

Ordre du jour.

Le bill sur les banques est à l'ordre du jour.

La 6me section du bill avait été adoptée à la dernière séance.

M. Thomas propose de prendre en considération le bill du Sénat. Cette motion donne lieu à quelques débats entre MM. Thomas, Winchester, Morse et Conrad: la proposition de déposer sur le bureau le bill de la Chambre, vient y mettre un terme. Cette proposition est adoptée par un vote de 20 contre 15.

La demande de la dispensation des règlemens, pour procéder à l'examen du bill du Sénat, est rejetée par un vote de 21 contre 14 non.

M. Conrad propose de s'occuper du bill de la Chambre, qui avait été déposé sur le bureau: cette proposition est adoptée.

En conséquence on reprend en considération le bill, dont diverses sections sont adoptées avec de légers amendemens.

La Chambre s'ajourne à demain, à dix heures.

Marié le 12 du courant, par le révérend J. J. Mullen, M. GEORGE A. FOSDICK à Mlle. EMMA FREDERICA, fille de feu Frederic Schreiner, tous deux de cette ville. 18 jan—1

DERNIERES DATES.

New-York	jan 6	Londres	déc 3		
Scott	jan 6	Liverpool	déc 5		
Philadelphie	jan 6	Paris	déc 3		
Washington	jan 7	Havre	déc 4		
Baltimore	jan 7	Bordeaux	nov 24		
Charleston	jan 10	Madrid	nov 17		
Vera Cruz	déc 10	Cadix	nov 10		
Tampico	déc 10	Havane	jan 8		
Mexico	nov 1	Houston	jan 12		

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Mattakeeset, Taylor, Liverpool, L H Gale
Barque Mary, Crosby, Baltimore, Bedford & Beck
Brick Isabella, McKee, New York, S Taylor
Angelina, Barnes, Philadelphie, L H Gale
Sloop Georgiana, Enghich, Pensacola, Capitaine

ARRIVES.

Bateau de remorque Prairie, Davis, des Passes—avec le navire Orient et la barque Turbo.

Bateau de remorque Paul Jones, Davis, de la Foudrière, avec la barque B. Mezick.

Bateau de remorque Phenix, Annable, des Passes—avec les navires Belmont et Abbotsford.

Bateau de remorque Lion, Pinnager, des Passes—avec la polacre San Pablo et la goel. Joséphine.

Bateau de remorque Mobican, Heston, des Passes—avec le navire Seaman, le brick Wm. Pitt et la goel. Here

Bateau de remorque Star, Heston, des Passes—avec les navires Columbiana et May Flower et le brick Empressario.

Navire Seaman, Myrick, de Baltimore via Key West.
Navire Belmont, Brown, de Liverpool.
Navire Columbiana, Barker, de Boston.
Navire Abbotsford, Everard, de Liverpool.
Navire Orient, Bailey, d'Alicant.
Navire May-Flower, Knight, en 40 jours du Havre.
Barque Turbo, Beauchamp, en 44 jours de Marseilles et 33 jours de Gibraltar.
Barque B. Mezick, ——, de Philadelphie.
Brick Wm. Pitt, Chase, de Philadelphie.
Brick Empressario, Collins, en 5 jours de la Havane, à Pratt et Hernandez.
Polacre espagnol San Paulo, F. Millet, en 43 jours de Malaga, à J. Robert & co.
Goelette Joséphine, Robeson, en 10 jours de Richmond, à J B Bailey.
Goel Here, Shannon, en 8 jours d'Apalachicola, au capitaine.
Navire à vapeur Neptune, Rollins, en 27 heures de Galveston, à J. Reed. Le Neptune est échoué à 9 milles au dessous du fort; ses passagers ainsi que sa cargaison ont été portés par l'Octorara.

Steamer Baton Rouge, Walworth, Vicksburg.
Rodolph, Wright, Natchitoches.
West Tennessee, Brooks, Nashville.
Maid of Arkansas, Mitchell, Tchula.
Princess, Leathers, Natchez.
Scioto Valley, Dunn, Portsmouth.
Guv Roman, Elliot, Grand Gulf.
Louisa, Cable, St. Louis.
Corsair, Rogers, Cincinnati.
Allegany, Camac, Cincinnati.
Vicksburg, Glover, Vicksburg.
Angora, Selleck, Bayou Sarah.
Octorara, Lombard, de la Balize.

☞ La barque MEZICK, de Philadelphie, commencera son déchargement aujourd'hui. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
18 jan J. D. DENEGRE, agent.

☞ Le navire Seaman, de Baltimore est maintenant en déchargement vis-à-vis la rue Suzette, 2de. municipalité. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. G. BEDFORD & BECK,
18 janv 24, Douane

☞ Le brick OHIO, capitaine ——, Davis, de la Havane, commencera son déchargement ce matin, 18 du courant, au Cayenne tier. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
RICE & HATHAWAY,
18 janv 71, rue des Magasins.

☞ Le navire MAY FLOWER du Havre, est en déchargement en face du Rail Road. Les consignataires sont prévenus que toutes marchandises non enlevées dans les cinq jours seront envoyées au magasin de la Douane. L. H. GALE,
18 jan 93, Commune.

☞ Le navire ADAMS, capitaine Gay, pour Liverpool, sera expédié aujourd'hui. Les chargeurs sont invités à porter leur manifeste à la Douane avant midi.
18 jan S & J P WHITNEY, 73, Camp.

☞ AVIS—Le steamer CAROLINE, capitaine Sutton, partira pour Mobile ce matin mardi 18 courant, après l'arrivée des chars de 11 heures. Pour fret et passage, s'adresser à A J. SLOO,
18 janv Bur. de la malle des E. U., 29, Camp

$ 5 DE RECOMPENSE, SERONT données à quiconque ramènera au soussigné ou logera dans la geole de cette ville, la négresse VICTOIRE, âgée d'environ 18 ans, ayant près de 5 pieds de haut, elle était habillée lors de son départ, d'une robe mousseline laine, couleur chamois, avec des petites fleurs.
19 jan—3 L. F. HEZEAU, 74, Royale.

$10 DE RECOMPENSE à quiconque conduira à une des geoles de cette ville, le nègre nommé TOMPSON, âgé d'à peu près 30 ans, parlant anglais et un peu français. Il est très gros et haut de 5 1/2 pieds. Quand il est parti il avait des favoris et de la barbe très épaisse sous le menton. Il est très connu pour acheter journellement des mauvaises graisses et des cendres à bord des steamboats. Il a été vu ces jours-ci à la presse à coton du Bas.
19 jan—4 O. BLINEAU, 165, rue Ste. Anne.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public instruit qu'il est prêt à publier les Secreta Monita ou instructions secrètes qui enseignent la religion de l'église primitive, c'est à dire telle qu'elle est. Un sujet aussi important qu'instructif doit avoir les Secreta Monita pour tous le monde. Dès qu'il y aura un nombre suffisant de souscriptions pour faire face aux frais de l'impression, le pamphlet sera livré à l'imprimerie. Deux années ont été consacrées à sa rédaction, et un prêtre savant qui a lu Secreta Monita depuis longtemps y a contribué pour les recherches qu'il fallait faire.

Une demi piastre la copie, s'adresser franco, encoignure des rues Vieille-Levée et Hôpital No. 186, Nouvelle-Orléans, ce 15 janvier 1842. M. S. RUFF,
18 jan—3 Professeur de la langue française.

OPERATION DU STRABISME.

LE Dr. DOUSSAN jeune, arrivé tout récemment de France dans notre ville, se propose de pratiquer pendant le court séjour qu'il doit y faire, l'opération du strabisme, cette merveilleuse conquête de la chirurgie moderne.

Cette opération qu'il a fait déjà un grand nombre de fois et avec le plus grand succès en France est très courte, peu douloureuse et absolument sans danger.

Quant à la réussite, on peut dire hardiment, qu'il n'y a peut-être pas en chirurgie d'opération qui, faite sagement et dans des conditions favorables, présente plus de chances de succès que l'opération du strabisme.

Le Dr. Doussan voulant faire profiter toutes les classes de la société des bienfaits de cette belle découverte engage les pauvres et même les personnes peu fortunées à s'adresser à lui en toute confiance.

S'adresser au Doct. Doussan, Hôtel des Etrangers, rue de Chartres, ou à la pharmacie de M. A. Peychaud, rue Royale entre Conti et St. Louis. 18 jan—4

AVIS.

L. CRAITE n'étant plus employé dans notre maison, nous prévenons les personnes avec lesquelles nous sommes en relations que nous ne sommes responsables ni des dettes qu'il a déjà contractées, ni des acquits ou reçus qu'il pourrait donner en notre nom.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1842.
CHAUVIN & LEVOIS,
18 jan—3 60, rue de Chartres.

LA société qui existait entre les soussignés sous la raison R. A. LEFEBVRE & Co. est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. Les personnes qui leur doivent sont priés de vouloir bien régler leurs comptes et ceux à qui ils doivent voudront bien présenter les leurs pour être soldés.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1842.
R. A. LEFEBVRE.
18 jan—6 J. CHARRY Fils.

LE soussigné seul chargé de la liquidation de la maison R. A. LEFEBVRE & Co. continuant le même genre d'affaires, profite de cette occasion pour se recommander à la bienveillance de ses amis.
18 jan—6 R. A. LEVEFBVRE.

AVIS—La société de A. P. Gray & Cie., est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour. A. P. Gray est chargé de la liquidation des affaires de la société et signera le nom de la société, en liquidation seulement.
A. P. GRAY,
18 jan—1 A. M. GRIFFING.

AVIS—A. M. GRIFFING & F. H. COSSITT ayant acheté les intérêts de Mr. A. P. Gray dans l'ancienne société de A. P. Gray & Cie., continuera le même genre d'affaires sous la raison de Griffing & Cossitt dans le même magasin, rue de la Nouvelle-Levée, no. 41.
A. M. GRIFFING,
18 jan—1 F. H. COSSITT.

AVIS—A. P. GRAY, ayant vendu ses intérêts dans l'établissement de groceries connu autrefois sous la raison de A. P. Gray & Co. à Griffing & Cossitt, fera les affaires de commissions en général sous son propre nom au no. 41, rue de la Vieille Levée. 18 jan—1

ON A BESOIN pour trois heures dans la soirée, d'un jeune homme sachant bien le français et écrivant rapidement sous la dictée.
18 jan—3 S'adresser au bureau de cette feuille.

ON demande une négresse à louer,
18 jan 6, rue de Chartres.

NOURRICE sans enfant à louer—Une negresse très saine et bon sujet, venant d'accoucher et ayant perdu son enfant, peut être louée comme nourrice en s'adressant à M. MARCHAND,
18 jan—8 Aux bains de la Bourse St. Louis.

A Vendre par le soussigné, en débarquement de la barque Apthorp,
62 paniers champagne 1ère qualité, en bouteilles et demi bouteilles.
9 caisses vin de Chablis de do do
9 do Chambertin de do do
Le tout provenant des entrepôts de M. C. Dametto.
18 jan CH. DUFOUR, 14, Vieille Levée.

THE impérial et poudre à canon, en magasin, à vendre par
18 jan W C WHITRIDGE, 76 Magasins.

HUILE et blanc de baleine de toutes les descriptions, en magasin, à vendre par
18 jan W C WHITRIDGE, 76 Magasins.

HUILE de baleine—8 tierçons en débarquement du navire Columbiana de Boston, à vendre par
18 jan N D CHAMBERLIN, 75 Magasins.

MELASSES—37 barils en débarquement du steamboat Buckeye; Cafe—91 sacs de la Havane en débarquement de la goelette Hero, à vendre par
18 jan N D CHAMBERLIN, 75 Magasins.

FOIN—25 balles en débarquement de l'Althorp, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66 Camp. 18 jan

SEL—1500 sacs, à vendre par
18 jan FOSDICK & BROTHER, 66 Camp.

WHISKEY—150 barils rectifié à vendre par
18 jan CH BYRNE, 146 Tchoupitoulas.

PORC—M O et machoires, aux magasins d'inspection, à vendre par
18 jan M A ROBITAILLE, 77 Commerce.

SEL—3600 boisseaux de St. Ubes, en débarquement de la barque Globe, à vendre par
18 jan LEVI H GALE, 93 Commune.

FOIN—400 balles de Portsmouth en débarquement du navire Milo, vis à vis le poteau no. 16, 2de municipalité.
S'adresser à bord ou à
18 jan L H GALE, 93 Commune.

CAFE de la Havane—400 sacs de première qualité, nouvelle recolte en magasin à vendre par
18 j BLASCO & SIMIDEL, 26 Commune.

SUCRE de la Havane—40 caisses blanc à vendre par
18 j BLASCO & SIMIDEL, 26 Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes espèces, tels que Regalias, Canones, Panadores, Imperiales, Trabucos, &c. &c., constamment en mains à vendre par
18 j BLASCO & SIMIDEL, 26 Commune.

SUCRE—50 caisses sucre blanc de la Havane en débarquement du brick Ohio, 10 do en magasin à vendre par
18 j J ROBERT & Co, 3, Magasins.

CAFE—130 sacs en débarquement du brick Empressario de la Havane, 400 do en magasin et 90 Rio à vendre par J ROBERT & Co, 3, Magasins.

TABAC manufacture, 25 caisses à vendre par
18 j J ROBERT & Co, 3 Magasins.

SUCRE raffiné de Boston—100 grandes caisses, 100 do petites, 50 barils en poudre, 50 do écrasé, à vendre par
18 jan NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier.

MAQUEREAUX—30 demi barils no. 1, 50 quart do, 50 1/2 do, 10 barils no. 3, en magasin et à vendre par
18 jan NORCROSS & FOSDICK, 40, rue Gravier.

BLANC de Baleine—50 caisses New Bedford et Nantucket, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
18 jan 40, Gravier.

TOILE d'emballage de l'Inde—En magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
18 jan 40, rue Gravier.

MORUE—10 tambours et 100 caisses, blanche nouvelle, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
18 jan 40, Gravier.

SAVON et Chandelles—200 caisses savon Rabin no. 1, 200 do chandelles moulées de suif, à vendre par
18 jan NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

TABAC manufacturé—25 caisses de la Virginie, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
18 jan 40, Gravier.

BOTTES, Souliers et Brodequins—750 caisses actuellement en débarquement et en magasin comprenant un assortiment général pour la campagne et pour habitation, à vendre par FROST & Co.,
18 jan 8, Canal.

OSNABURGS de Lowell—36 balles 7/8 et 4/4, unis et rayés, à vendre par FROST & Co,
18 jan 8, rue du Canal.

CHAPEAUX—300 caisses comprenant un assortiment général pour hommes et enfans; aussi, chapeaux de feuilles de palmiers, à vendre par FROST & Co,
18 jan 8, Canal.

POIVRE de Sumatra—150 sacs en débarquement de la barque Bashaw, à vendre par
18 jan WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins.

PEAUX de Chevreuil—13 paquets en débarquement du steamboat Corvette, à vendre par
18 jan WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins.

CAFE ET SUCRE—100 sacs café de la Havane, 200 do de ancienne recolte 100 caisses sucre blanc de la Havane, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & co,
18 jan 28, Vieille Levée.

UNE Traite de $1000 sur Cincinnati à 30 ou 15 jours de vue, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & co,
18 jan 28, Vieille Levée.

BONS sur la Banque des Planteurs du Mississipi en sommes de $1000, tirés à l'ordre de Samuel Davis, à vendre par WILLIAM PREHN,
18 jan—3 56, Douane.

SALAISONS et fruits—Un assortiment général reçu par le navire Norfolk, à vendre par
18 janv TUFTS & HOBART, 20 Douane

SAVON, huile et blanc de baleine—200 caisses savon Winchester No. 1. en débarquement de la barque Bashaw, 1000 caisses do. différentes marques, 500 do. Blanc de baleine de New Bedford, 500 do chandelles de suif, 1000 gallons huile pure d'hiver, 500 do. do. blanchie, en magasin, à vendre par TUFTS & HOBART,
18 janv 20, Douane.

MORUE et maquereaux—250 caisses morue blanche sèche, 30 tambours de do, 100 barils maquereaux No. 3 200 caisses harengs Ne. 1. 20 quarts de barils langues, à vendre par TUFTS & HOBART,
18 jan 20, Douane

CHOCOLAT de Caracas—10 caisses deux de Brown, en débarquement de la barque Bashaw, à vendre par
TUFTS & HOBART,
18 janv 20, Douane

HUILE de tanneurs—24 barils dernièrement reçus, à vendre par TUFTS & HOBART,
18 janv 20, Douane

BEURRE de Goshen—20 barils en débarquement du navire Saratoga, à vendre par TUFTS & HOBART,
18 janv 20, Douane

VINS de Madère, venus directement par voie d'Angleterre, et en qualités assorties et garantis, à vendre chez O. LIENNE,
6 janv 59, rue Toulouse.

NOUVELLE MACHINE A EGRAINER LE MAIS.

CETTE machine peut égrainer 50 boisseaux par heure, chaque grain en sort dépouillé de pailles. Le soussigné a également, constamment à vendre, une quantité d'autres machines de grande utilité et d'ustenciles oratoires des dernières inventions, propres à l'usage des habitants du Sud. A vendre au No. 3, Ntle. Levée.
20 mai—☞ J. MACVEICH.

MOULINS A MAIS PORTATIFS, de Baldwin.

CE moulin peut moudre de 15 à 20 boisseaux de mais par heure, qui en sort concassé, et sert de nourriture aux animaux. Ce moulin est généralement employé dans la Virginie, le Kentucky, l'Ohio, et dans d'autres Etats du Nord on peut faire une économie d'un tiers par l'usage de ce moulin. En vente au No. 3, Ntle. Levée.
20 mai—☞ J. MACVEICH.

HARICOTS—70 sacs et 15 barils dernièrement reçus, à vendre par CH DOANE & Co,
12 jan 69, rue Poydras.

TRAITES sur New York, à 10 jours de vue, à vendre par J. H. ASHBRIDGE,
11 jan 97, Camp.

MAIS—800 sacs en magasin et à vendre à bas prix par
11 jan J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

VINS—Quelques caisses Chateau Lafitte et Beaume, à vendre par J H ASHBRIDGE,
11 jan 97, Camp.

VIN Blanc—100 paniers vin de Champagne; 150 demi barils vin blanc, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
11 jan 26, rue de Chartres.

CHAPEAUX—100 caisses pour hommes et enfans, à vendre par FROST & Co.
11 janv 8, rue du Canal

RIZ de la Caroline, à vendre par
GEO. GREEN & BROTH.
11 janv 62, Gravier

AGENCE DE PRODUITS DE L'OUEST.

M. ROBITAILLE, No. 77, rue du Commerce, offre ses services aux expéditeurs et aux vendeurs. Ses grandes connaissances dans ce genre de commerce lui permettent d'offrir au public tous espèce de garantie dans sa profession.

Conditions: Pour les vendeurs 1 pr. ct., pour les acheteurs 1 1/4 pour cent net sur les commissions. 1 oct

DRAYS, WAGONS, &c. &c. actuellement en débarquement du navire Renown et du brick Solon de Philadelphie: 24 drays différentes dimensions, 5 wagons sans ridelles, 1 wagon Dearborn, 75 brouettes, à vendre par
6 jan CHS BYRNE, 150 Tchoupitoulas.

UN joli assortiment de cols brodés de tous les prix est à vendre chez les soussignés
THOD. VOIZIN & Co.
Encoignure Royale et Toulouse, et St. Charles et Canal.
6 jan—6

PLANCHES—La cargaison d'un batiment qui arrivera sous peu de jours, à vendre par
11 janv J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp

VENTES DE SHERIF.

W. A. Oasquet vs. S. W. Oskey.

COUR DE PAROISSE—No. 13 99—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 21 février 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie, dans l'affaire ci dessus, savoir: Tout ce lot ou morceau de terre situé dans la paroisse Jefferson au-dessus de cette ville, désigné par le No. 2 (II) sur un plan de cinq lots de différentes grandeurs, dressé par C. F. Zimpel, déposé au greffe de la ville, le 27 avril 1833 et maintenant déposé en l'étude de F. Grima, notaire; ledit lot ou morceau de terre contenant environ 101 arpents, ensemble avec toutes les dépendances, tous les droits, titres, chemins, privilèges et avantages qui appartiennent audit lot de terre en aucune manière.

Conditions, comptant.

V. ALLAIN,
19 janv—1ps Shérif de la Paroisse d'Orléans

Heritiers Andry vs E. A. Balsdoré et Charles Zénon Colsson

COUR DE PAROISSE.—No. 14,240—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre Chartres et Royale dans cette ville, Vendredi le 4 février 1842.

L'esclave PIERRE âgé d'environ 47 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Cette prisée étant la seconde et dernière, ledit esclave sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit. L'acheteur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN,
18 jan—2f pa Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PAR LE MARSHALL.

M. Webber vs Ware.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable W. Grivot juge conseiller de la Cour de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 28 de janvier 1842, à dix heures A M. Sur les lieux à l'encoignure des rues Annonciation et de la Course,

Une presse à coton hydraulique saisie pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

18 janv CHS CLAIBORNE, marshal

BUREAU DU CONTROLEUR—SECONDE MUNICIPALITE.

Nouvelle-Orléans, le 13 janvier 1842.

DES propositions cachetées portant cette suscription "PROPOSITIONS POUR UN FERRY," seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à lundi 24 du courant, pour le privilège d'établir et de maintenir un Ferry pendant sept ans à l'extrémité de la rue du Canal, conformément aux dispositions de l'ordonnance suivante, passée par le conseil de cette municipalité dans sa séance du 28 decembre 1841.

Ordonnance autorisant l'établissement d'un Ferry en face du premier district de la Seconde Municipalité.

1o. Il est décrété qu'en vertu du pouvoir dont est investi ce conseil par la 16me section de l'acte du 8 mars 1836, l'établissement d'un ferry à vapeur à l'extrémité de la rue du Canal et par la présente, autorisé, et qu'à cet effet une portion de terre qui n'excédera pas cinquante pieds de face, sera allouée sur la levée pour servir de débarcadère.

2o. Il est de plus décrété, que le privilège d'établir et de maintenir le dit ferry par le service d'un ou plusieurs bateaux à vapeur pendant l'espace de sept ans, sera accordé par le conseil aux conditions ci-après spécifiées, à la personne ou aux personnes qui offriront les meilleurs avantages pour ledit privilège en donnant la sécurité la plus satisfaisante: que la personne ou les personnes auxquelles ce privilège sera accordé aura le droit de transférer à tel individu, individus ou corporations qui le conviendront, pourvu que la sécurité fournie à la municipalité ne soit transférée en aucune manière; il est de plus décrété que le conseil pourra en tout temps requérir une sécurité additionnelle s'il le juge convenable.

3o. Il est de plus ordonné que la rétribution due à la municipalité pour l'obtention de ce privilège sera payable par trimestre et que le montant de la sécurité demandée, sera égal aux payements de trois années.

4o. Il est de plus ordonné que les conditions de l'ordonnance pour l'obtention de ce privilège sont comme suit:

1. Le paiement exact envers la municipalité.

2. Que un ou plusieurs bateaux à vapeur seront prêts en tout temps depuis le lever du soleil jusqu'à 9 heures P M. et qu'ils traverseront la rivière au moins deux fois par heure depuis le lieu désigné comme débarcadère jusqu'au vis-à-vis de l'autre bord du fleuve.

3. Que chaque bateau à vapeur sera assez grand pour contenir au moins quatre voitures et un nombre proportionné de chevaux, et qu'il aura une chambre suffisamment spacieuse pour contenir vingt passagers.

4. Qu'il ne sera demandé ni reçu un prix de transport plus élevé que celui fixé par l'acte de la législature approuvé le 1er avril 1835, établissant la compagnie des ferrys à vapeur.

5. Que le possesseur ou les possesseurs dudit privilège, entretiendront constamment en bon ordre et à leur frais, le débarcadère, le wharf, &c. &c. bien entendu qu'ils ne pourront exiger aucune contribution sur lesdits débarcadère ou wharf.

6. Qu'un bateau à vapeur construit conformément à cette ordonnance sera employé comme ferry dans six mois à dater de la passation de ladite ordonnance et que le terme du privilège ne commencera à courir que du jour où ledit bateau à vapeur aura commencé son service

5o. Il est de plus ordonné que le conseil pourra en tous temps passer telles ordonnances qu'il jugera nécessaires, pour assurer au possesseur ou aux possesseurs dudit ferry le plein et entier exercice des privilèges qui leur sont accordés, et que pendant tout le temps de la durée de ces privilèges il ne sera point établi de ferry dans les premiers et second districts de cette municipalité, tant que cette dernière clause ne viendra pas en opposition avec les droits qui sont conférés à la compagnie du ferry à vapeur du marché Ste. Marie.

18 jan—11 JOHN CALHOUN, Contrôleur.

AVIS—THEODORE, coiffeur, rue de Chartres, No. 180—a 500 perruques pour hommes et pour dames, de toutes formes, toupets, bandeaux, nattes, frisettes, métalliques, modèles perfectionnés, crochets élastiques, peintes, tresses, raies de chair, ruban soie à coudre, et en général tout ce qui est nécessaire à la fabrication des ouvrages en cheveux. Cette maison connue depuis plusieurs années pour la grande qualité de perruques qu'elle a expédiées, continue toujours avec progrès, et fait de grands avantages aux acheteurs.

Ce même magasin est pourvu d'objets de toilette les plus nouveaux, tels que: cravattes, écharpes, riches corbeilles et sachets, chemises dernière mode en toile française et bourses, beaux et à bon marché, éventails, nacre et dorure, garnis de mousseline, mouchoirs de batiste, foulards, ornements et épingles pour coiffure, chaussettes en soie, boîtes à glaces garnies de belle parfumerie, brosses parfumées, pommades orientales, nouveau procédé pour empêcher les cheveux de tomber, crème et savons de toutes les qualités &c.

Un vaste salon richement décoré pour la coupe de cheveux et la barbe. Soins, propreté, attention sont constamment observés à l'égard de tous ceux qui daignent l'honorer de leur confiance. 17 jan

DOUVES ACHETEES PAR COMMISSION.

LES négociants et capitaines de navires peuvent s'adresser au soussigné pour des cargaisons de douves entières ou partielles. Sa commission sera de cinq pour cent sur le prix d'achat. Il ne présentera ses comptes que lorsque les livraisons auront été acceptées et mises à bord.
CHARLES LAFFON,
14 jan—6 Encoignure Nuns et Levée, Lafayette.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de Regalias, Canones, Imperiales, Trabucos &c. des meilleures marques, constamment en main à vendre par
14 j BLASCO & SIMIDEL, 26 Commune

CONSERVES alimentaires de Rodel—100 boîtes sardines à l'huile, 400 de petits-pois au beurre, à vendre par
FRED. BONIN,
11 jan 38, Vieille Levée, entre Bienville et Douane

A VENDRE.

LE RESTAURANT DE LA BOURSE, rue de Chartres No. 119, entre St. Louis et Conti, avec son matériel, argenterie, batterie de cuisine, linge, glaces, tables, meubles, faïence, verrerie, installation du gaz, &c. &c. Il est maintenant en pleine activité, et, s'il n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 25 courant, il sera vendu ce jour là à l'encan, à midi précis. Les conditions seront un tiers comptant, un tiers à 3 mois et l'autre tiers à 6 mois. 17 jan—8

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 17 Janvier 1842.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution par les actionnaires aura lieu au local de la banque lundi 24 du courant, entre 11 heures A. M. et 1 heures P. M.
17 jan WM. E. LEVERICH, Caissier.

AVIS—La société existant autrefois entre Chs. Deblanc & S. M. Darby Jr. sous la raison de Chs. Deblanc & Darby Jr. est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour.

S. M. Darby Jr. est chargé de la liquidation de l'ancienne maison et continuera les affaires pour son propre compte.
CHS. DEBLANC,
17 jan—6 S. M. DARBY, Jr.

ETOFFES de manufactures anglaises—Reçu par le navire Chaos:
Coutil pique pour gilets, nouveau genre,
Etoffes rayées, dites Orléans, pour pantalons, couleurs assorties,
Satin de 32 pouces, teint, couleurs assorties et convenables pour les marchés mexicains, à vendre à des termes libéraux par CHARLES CLEGG,
17 janv 11, rue St. Charles

TRAITES sur New-York et Boston à 60 jours de vue à vendre par
17 j WIGGIN & DAVENPORT, 53 Magasins.

VINS de France, whiskey, eau-de-vie, genièvre de Hollande à vendre par
17 j J B VALLS, 35 Gravier.

BOIS de Campêche—150 tonneaux en débarquement de la goelette Samuel L. Southard, et à vendre par
17 jan J. ALBERT, 22, St. Louis.

CAFE de la Havane—61 sacs café de la Havane, en débarquement de la goelette Hero, et à vendre par
17 jan J. ALBERT, 22, St. Louis.

CAFE de Rio Janeiro reçu directement par le navire Lehigh, à vendre par
17 jan J. ALBERT, 22, St. Louis.

HUILE de Tanneurs—100 barils très supérieure en bon ordre de débarquement du navire Walpole de Boston, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
17 jan 28 et 29 Nouvelle Levée.

TRAITES sur New York, à vendre par
17 jan CHARLES CLEGG, 11, St. Charles.

BŒUF et Porc—18 barils bœuf mess et B. 300 de porc prime à l'inspect on, à vendre par
17 jan HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.

FARINE—500 barils superfine en débarquement et à vendre par HAWTHORN & WOODS

CAFE—1000 sacs 1ère qualité de Rio, 200 sacs de la Havane, à vendre par JAMES L BOGERT, ou
17 jan HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.

SEL de Liverpool—1500 sacs à venir, à vendre par
17 jan FOSDICK & BROTH., 66, Camp.

FOIN—125 balles en débarquement de l'Apthorp, à vendre par FOSDICK & BROTH.
17 jan 66 rue du Camp.

CUIRS, peaux de chevreuil, et 1 baril de suif en débarquement du John Jay, à vendre par
WALTON & COCKAYNE,
17 jan 28 et 29, Nouvelle-Levée.

FARINE—350 barils en débarquement du steamer Glaucus, 1000 barils en magasin marque de choix, en bon ordre, à vendre par JOHN R SHAW,
17 jan 24, rue Poydras.

BŒUF et Porc—1900 barils, à l'inspection, à vendre par
17 jan JOHN & SHAW, 24, Poydras.

TOILE et Corde d'emballage du Missouri et Kentucky, à vendre par JOHN R SHAW,
17 jan 24, rue Poydras.

TABAC—160 caisses, à vendre par
17 jan JOHN R. SHAW, 24, Poydras.

TABAC manufacturé—40 caisses à vendre par
17 jan JOHN R. SHAW, 24, Poydras.

AVIS.

F. NEWMAN a l'honneur d'annoncer aux personnes qui se servent chez lui, qu'il a l'envoi de GRAINES DE JARDIN POTAGER qu'il avait commandé et qui lui arrivait d'Europe à bord de l'Océana a malheureusement été perdu par naufrage de ce navire.

Dans les derniers jours de janvier courant, il recevra un second assortiment, aussi complet que le premier et dont l'ordre, expédié en France vers le 1er septembre, a été empli et à de partir du 1er au 15 novembre dernier

F. Newman prie ses pratiques d'attendre jusqu'à l'arrivée de ce second assortiment car il peut garantir le choix, la bonté et la fraîcheur des graines qui lui sont expédiées.
18 janv—3

A LOUER—Garni ou non garni comme on le préfèrera—Le troisième étage d'une maison plaisamment et commodément située dans la rue Bienville, No. 25, entre les rues de la Levée et Chartres, se composant de: un parloir, une salle à manger, trois chambres à coucher et une panneterie, très convenable pour une famille peu nombreuse. S'adresser sur les lieux avant neuf heures A. M., et après quatre heures P. M. 30 d—15

A LOUER pour le mois prochain, un beau MAGASIN situé rue St-Louis près la levee,
1 jan—3 S'adresser au bureau de l'Abeille.

A LOUER—Une belle maison en briques à deux étages située rue Toulouse No. 120, entre les rues Bourbon et Dauphine; elle vient d'être nouvellement réparée et on peut en prendre possession immédiatement. Pour les conditions s'adresser à
15 j J M CABALLERO, 33 Vieille Levée.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

Il a été perdu au Marché du Port, dans la 3e municipalité, dans la journée de lundi dernier, un petit cheval rouan, ayant une selle espagnole—appartenant à M. Lewis Whitman, à Lafayette, encoignure Philippe et Levée. 17 jan—3

UNE VACHE laitière à vendre à bord du navire O'Conee, vis à vis le marché aux légumes ou à JAMES E WOODRUFF,
17 jan 70, Camp.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 18 JANV. 1842.

Quatrième Représentation de la reprise de LES HUGUENOTS,
Grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

Mardi, 18 janvier 1842.
Bénéfice de M. OTTO MOTTY.
CHERRY AND FAIR STAR
ou
THE CHILDREN OF CYPRUS.
Grands exercices par M. Robinson et le jeune Hernandez.
Le spectacle sera terminé par
AMERIQUE, IRLANDE ET ECOSSE
Par
M. LEVI NORTH.

THEATRE ST. CHARLES.

Mardi, 18 Janvier 1842.
La reprise de
LA NORMA,
Grand Opéra, de Bellini.
Précédé de
L'EMPRUNT D'UN AMOUREUX.

CIRQUE ET MENAGERIE
RUE ST. CHARLES,
En face du Théâtre St. Charles.
WARING, RAYMOND & Co.
PROPRIETAIRES,

Ont l'honneur d'annoncer aux citoyens de la Nouvelle-Orléans que la fameuse Troupe Equestre et leur belle collection d'Animaux viennent d'arriver dans cette ville et qu'elles y séjourneront une semaine seulement.

On remarquera parmi les animaux composant la Menagerie un énorme ELEPHANT, un QUAGGA africain, deux SERPENTS asiatiques, le BOA CONSTRICTOR; et l'ANACONDA, LIONS, TIGRES, LEOPARDS, DROMADAIRES, CHAMEAUX, HYENE. Aussi un RHINOCEROS.

La Troupe Equestre est une des plus célèbres du pays. L'ouverture se fera ce soir, 4 Janvier 1842.

Une variété d'exercices équestres auront lieu tous les soirs par un nombre d'Acrobates distingués.

MR. LE TORT, Ecuyer Français, paraîtra tous les soirs. Pour les détails voir les affiches du jour.

Avant les exercices équestres on exhibera LES ANIMAUX.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie, et les exercices équestres commenceront à 7 heures et demie.

Prix d'entrée au Cirque et la Menagerie—Loges, 75 cts. Parterre, 37 1/2 cts.

☞ Une bonne police sera en activité pendant les exercices.

☞ La Ménagerie sera ouverte tous les après-midi, de 1 à 4 heures.—Prix d'entrée, 25 cents. 17 jan—☞

GRAND CONCERT D'ADIEU DE
M. NAGEL.

M. NAGEL a l'honneur de prévenir le public, qu'il donnera Vendredi prochain 21 janvier dans la Salle du Théâtre d'Orléans, un concert vocal et instrumental, dans lequel il sera assisté par MM. les artistes du théâtre d'Orléans. Le programme indiquera la composition de ce concert.

On pourra se procurer des billets, au Théâtre d'Orléans et chez M. Nagel, à l'Hôtel St. Louis. 17 jan

SALLE ST. LOUIS.
BAL D'ENFANS

MR. E. BERTUS a l'honneur d'annoncer aux pères de famille et au public en général, qu'il donnera Lundi prochain, 24 janvier, un *Grand Bal Paré*, précédé d'un Bal d'Enfans.

Immédiatement après le Bal d'Enfans, il y aura un Concert donné par la famille Hughes.

Le programme du concert paraîtra prochainement. 17 j—3

SALLE DE BAL WASHINGTON.
Antoine DUBORD, manager.

LES bals auront lieu les *Lundis, Mercredis, Vendredis* et *Samedis* de chaque semaine, pendant toute la saison.
29 d ☞

SALLE DE LA LOUISIANE,
Passage de la Bourse, près la rue St Louis.

Mardi 18 janvier 1842.

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

Nouvelle entrée particulière pour les *Hommes seulement* par la rue St. Louis. Et pour les deux sexes, Passage de la Bourse, près St. Louis.

GALLERIE DES BEAUX ARTS.

A l'Arcade de la rue du Camp, vis-a-vis la rue Natchez.
Exhibition de Tableaux d'artistes français, américains et anglais

LE superbe tableau de Hamlet, Jean et Lamano par Dubois, portrait en pieds de M. Paris, par l'honorable Mile. Norton, portraits d'Americains illustres et autres différents sujets par Leslie Cooper, Iaman Sully, Marchant, Fowler, Romegas, Delamotte, Beard et autres eminents artistes anciens et modernes dont le détail des noms serait trop long à donner. Les murs entiers de la salle sont couverts d'objets d'art. Une grande partie de la Gallerie supérieure des tableaux, appartient à des citoyens de la Nouvelle Orléans qui veulent encourager les arts.

Admission, 50 cents. Le bureau est ouvert de 9 heures A. M. à 10 heures P. M.

Les enfants paieront 1/2 place. 10 j—☞

MEDICAMENTS POUR HABITATION—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les habitans et médecins qu'ils ont constamment en mains des médicaments qu'ils garantissent d'excellente qualité, qu'ils ont pris des arrangements particuliers pour recevoir de leurs assortiments de Londres, Paris et New York et qu'ils pourront en toutes circonstances offrir aux habitants et aux médecins des articles de qualité supérieure.
27 dec—6m SICKLES & Co. Droguistes, 40 Canal

RESTAURANT DE LA BOURSE.
LE RESTAURANT DE LA BOURSE,

119, Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti

UN des plus anciens de cette ville, a été ouvert le 9 décembre dernier; cet établissement est dirigé par L. CANONGE. Les sous-signés qui ont soin appuyer les personnes qui l'honoreront de leur patronage seront comme par le passé.

On s'y charge de repas de corps, des diners de société et de ville, ainsi que de toute commande en général concernant l'art culinaire

Les salons pour soupers particuliers seront ouverts toute la nuit pendant la saison des bals.

Entrée particulière par l'allée. 17 dec—2m

L'INSTITUTION
De MADAME GRANET

A été transportée rue Bourbon No. 50, entre les rues Douane et Canal. 8 j—3

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
Fondée et dirigée par Mme DELARUELLE,
DE PARIS,

A Hurtsville près la Nouvelle-Orléans, très incessamment transportée à Greenville, au Stoping Place du Rail Road de Carrollton.

CETTE institution n'ayant encore que dix-huit mois d'existence, a, par les progrès rapides des nombreux élèves, mérité la confiance dont elle jouit, et la directrice aidée de son mari le docteur Delaruelle, secondée des meilleurs maîtres, s'efforcera toujours de mériter la bonne réputation accordée à son établissement.

Les différentes branches de l'éducation consistent dans les études suivantes:

Langue anglaise,	Langue française,
Dictée "	Dictée "
Analyse "	Analyse "
Composition "	Composition "

Histoire romaine, grecque, des Etats Unis, de France, mythologie, géographie, musique, arithmétique, élémens de botanique et d'histoire naturelle, peinture, dessin, fleurs artificielles, travaux à l'aiguille, lectures à haute voix.

Mr. Delaruelle va très incessamment adjoindre aux professeurs qui enseignent dans l'établissement un second maître de musique, et installé définitivement dans sa nouvelle propriété, à Greenville, un ecclésiastique viendra deux fois par semaine continuer l'instruction religieuse afin de préparer les enfans catholiques à leur première communion. 13 dec—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Madame CLARET, accoucheuse,

Reçue, en 1834, par la faculté de Paris, a transporté son domicile de l'encoignure Ste. Anne et Bourbon au No. 121, rue Ste. Anne, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Références	MM. Labatut,	MM. Bahier,
	Lambert	Thomas,
24 dec—30	Darst,	Dupiéris.

ON offre à vendre une parfaite cuisinière. S'adresser rue d'Orléans, No. 113 10 janv—6

A MERCIER, Docteur de la Faculté de Médecine de Paris, vient de fixer son domicile à la Nouvelle-Orléans, dans le but de se livrer aux travaux de sa profession.

Son domicile est rue Royale, No. 154, entre Toulouse et St. Louis. 4 jan—1m

SOIERIES A BON MARCHE.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames de leur connaissance et le public en général, qu'ils ont un grand assortiment de soieries pour robes, qu'ils vendront à $1 la yarde dans leur magasin, rue Conti, No. 42
19 dec—30 WIOTTE & SALLE.

PAMPHLET—Correspondance entre Mme. Hery Dujarday et M. Portier, évêque de la Mobile, accompagné de pièces justificatives.

Cette brochure se vend chez les principaux Libraires de la Nouvelle Orleans 14 jan—3

BLANC de baleine 350 caisses en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
15 jan 40, rue Gravier.

SUCRE de la raffinerie de Boston, constamment en mains à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
15 jan 40, rue Gravier.

TOILE à voile de Russie et d'Angleterre, toile à voile de coton, de numéros assortis et de différentes qualités, provenant des meilleures manufactures constamment en main et à vendre par
15 J J ALBERT, 22 rue St. Louis.

RAVENS DUCK—10 balles Ravens duck en magasin et à vendre par
15 j—3 J ALBERT, 22 rue St. Louis.

VINS & LIQUEURS—10 pipes genièvre de Hollande; 6 1/2 pipes et 8 barils eau de vie de Cognac et 3 barils de Champagne; 20 barriques Bordeaux, Montferrand; 20 do St. Vincent; 50 caisses do Lafite 30 do Port Rozes; 20 de Madère; 40 do Port Mahon; 6 barils whiskey Monongahela; 2 do. Eau de vie de peche; 3 do. Sherry. A vendre à bas prix pour clore une facture, par
5 jan J. B. VALLS, 35, Gravier.

ON demande un jeune homme de 14 à 15 ans, parlant anglais et français, pour tenir une buvette à la campagne. De la pratique dans cette profession et de bonnes recommandations, sont absolument nécessaires pour obtenir cet emploi. S'adresser au bureau de la Gazette.
13 janv—3

MAGASIN DE TAPIS ET DE TOILES CIREES.
Rue de Chartres, No. 37.
Nouvelle-Orléans.

LE soussigné, s'étant permanemment établi à la Nouvelle Orleans offre de vendre, en gros et en détail, à très bas prix, les marchandises suivantes:

TAPIS—Royal Wilton, TAPIS—Bruxelles,
do de Dames,
do Impérial trois double, teints en Cramoisi,
do Double superfins, do do
do Superfins, do do
do Extra fins, do do
do Communs, do do
do de Bruxelles et de Vénise, teints en cramoisi de toutes largeurs.
do Supérieure qualité en laine touffue.
do Chinés de Bruxelles et de Wilton, de toute dimensions.
do pour couvrir les tables et les pianos.

Transparents pour les fenêtres, de qualité supérieure.

Toiles cirées, anglaises et américaines, de qualités d choix de 1 à 8 annes de largeur.

Nattes de Canton, bigarées, blanches et rouges, de 4-4 5-4 et 6 4, de première qualité, etc., etc., etc

Les marchandises ci-dessus sont entièrement nouvelles, ayant été choisies sur des patrons de nouveau goût et d'après ordre. Le soussigné assure avec confiance qu'il offre au public le plus grand assortiment qui ait été offert jusqu'à ce jour dans cette ville.

Ayant entré en correspondances avec les manufactures les plus considérables de l'Angleterre et des Etats-Unis, son assortiment sera toujours complet, par les arrivages successifs qui auront lieu, de tous les desseins les plus nouveaux; dont la majeure partie sera à lui, et ne se trouvent que dans ce magasin.

☞ *Les ordres pour de desseins particuliers, etc., de fantaisie seront exécutés immédiatement, sur modèles et au plus bas prix. On pourra choisir et examiner les patrons dans les magasins, où il y a un très large assortiment.*

Le soussigné croit devoir appeller l'attention des personnes qui mentent des hôtels, etc; on trouvera un assortiment de tapis et de toile cirées, à des prix si modérés, qu'il ne redoute en aucun espèce la concurrence; et ce motif l'engage à prier les personnes qui ont des achats à faire, à venir examiner les prix avant de s'adresser ailleurs.
4 d M. SCHOONMAKER.

HABILLEMENTS FRANÇAIS POUR ENFANTS.

LES soussignés viennent d'ouvrir un bel assortiment d'habillements d'enfants consistant en paletots, de drap diverses couleurs, doublés en soie ou en Tartan.

Pardessus avec pélerine, doublés en do do
Redingottes, vestes, pantalons, gilets etc., à des prix modérés par V DECAUX & NOEL,
22 d 65, Chartres encoignure Conti

POUR FORT GIBSON, Forth Smith, Van Buren, Little Rock; et tous les ports intermédiaires—Le steam. CORVETTE, capitaine Young Stephenson, partira positivement samedi soir 22 janvier, à 4 heures P M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
WALTON & COCKAYNE,
18 janv 28 et 29, N. Levée

POUR GALVESTON—(Texas)
Le nouveau steamship très supérieur BELLE OF ATTAKAPAS, capitaine Wallis Main, reçoit maintenant du fret et partira pour le port ci-dessus, samedi prochain 22 du courant positivement.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue St. Louis ou à TH B EASTLAND,
ou à S M DARBY Jr.,
18 jan 43 et 13 Nouvelle Levée.

POUR ST LOUIS—Le st. boat EMILIE, capt. J. W Keizer, partira positivement demain, mardi 18 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
17 jan CH. DOANE & Co. 69, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE.
Pour partir mardi 18 du courant.
Le steamer GREY EAGLE, capitaine John Shallcross, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
17 jan LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

POUR ST. MARTINVILLE et les ports intermédiaires—Le steamboat OSAGE VALLEY, capt. N. O. Trouard, partira mardi, 18 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
17 jan 25 rue St. Louis.

POUR ST-LOUIS—Le steamboat SHERIDAN, capitaine H. McDonald, partira positivement mercredi 19 du courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras ou à JOHN R SHAW & co,
17 jan 24, Poydras.

POUR LITTLE ROCK, Van Buren, Fort Smith et Fort Gibson.—Le steamer JOHN JAY, capitaine H. Musson, partira positivement mercredi 19 du courant à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras ou à WALTON & COCKAYNE,
17 jan 28 et 29 Vieille Levée.

POUR APALACHICOLA
La goëlette PHILANTHROPIST, capitaine Sung, a besoin de 300 barils et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le picayune tier ou à FOSDICK & BROTHER,
18 jan 66, Camp.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot AUBURN, capitaine N. L. Durfey, partira positivement jeudi, 20 du courant. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis a-vis le marché aux légumes, ou à
16 jan J. W. STANTON, 28 Poydras.

POUR BALTIMORE La barque SOLOMON SALTUS, capt. Gray, partira aussitôt que possible. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
18 janv G BEDFORD & BECK, 24, Douane

POUR BALTIMORE—Le navire SEAMAN, capitaine Myrick, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, succédera au Saltus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
18 janv 24, Douane

POUR NEW-YORK—La barque FLORENCE, capitaine Decker, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
18 janv 73, Camp

POUR LE HAVRE—Le navire CALEDONIA capitaine Massicott, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE,
18 janv 93, Commune

POUR PHILADELPHIE—Le brick fin voilier DANUBE, capitaine Lane, partira positivement ce soir, Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE,
18 janv 93, Commune

POUR NEW-YORK—La barque APTHORP, capt. P. Blake sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à FOSDICK & BROTH
18 janv 66, Camp

POUR MOBILE, par le nouveau Bassin—La goelette MARY JANE, capt. Prichelle, partira sous peu. Pour fret s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
15 janv 97, Camp

POUR MOBILE, par le nouveau bassin—La goelette COMMERCIAL, capitaine Petersen, sera expédiée sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
10 janv 97, Camp

POUR TAMPICO.
La goëlette VIRGINIE ANTOINETTE, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
A CAPDEVIELLE & CUCULLU,
17 jan 36, Vieille Levée.

POUR LIVERPOOL.
Le navire RUSSELL, capitaine Glover, du Havre est maintenant en chargement pour le port ci dessus.

Pour fret de 200 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la rue St Joseph ou à S & J P WHITNEY,
17 jan 73, Camp

POUR NEW-YORK.
Le brick fin voilier SOLON, capitaine Crabtree partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
17 jan S & J P WHITNEY 73, Camp.

POUR NEW-YORK.
Le navire O'CONEE, capitaine D. Jackson, partira positivement pour son voyage régulier jeudi 20 du courant. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à JAMES E WOODRUFF,
17 jan 70, Camp.

POUR BOSTON—Le brick FAVORITE, capt J Pettee sera expédié sous peu Pour fret ou passage, s'adresser à THAYER & CUSHING,
17 jan 67 Tchoupitoulas.

POUR MOBILE ET PENSACOLA.
Par le fleuve, jeudi
Le schooner DOLPHIN, pour fret, s'adresser à bord vis à vis les magasins triangulaires
FOSDICK & BROTHER,
17 jan 66, Camp

ON demande un navire pour Boston, s'adresser à
FOSDICK & BROTHER,
17 jan 66, Camp.

On a besoin d'une goëlette pour aller à Mobile s'adresser à FOSDICK & BROTH,
17 jan 66, rue Camp.

On a besoin d'un navire pour aller à New York s'adresser à FOSDICK & BROTH,
7 jan 66, rue du Camp

POUR LE HAVRE.
Le navire français Le voilier de première classe GUILLAUME TELL, sera partie de sa cargaison engagée, partira sous peu, sera commandé par le capitaine Bigot. Pour solde du fret et passage s'adresser au capitaine à son bord ou à
LARUE & PREVOST,
10 jan—6 6, Royale, maison Moisson.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de J. D. Ryan—Vente par le Register des Testaments—Jeudi vingt sept janvier 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 décembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Dominique Ryan, les propriétés foncières, esclaves, actions de Banque, ci-après décrits, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Montégut, rue de Craps, entre les rues Clouet et Montegut, mesurant au pied français 40 pieds sur une profondeur de 150 pieds, ensemble les dépendances.

Un lot de terre au meme faubourg, rue Casacalvo, entre les rues Montegut et Clouet, ayant 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur une profondeur de 71 pieds 6 pouces, ensemble les batisses consistant en une maison en bois presque neuve, cuisine &c.

Un lot de terre à l'encoignure des rues Craps et Montegut, au meme faubourg, mesurant 150 pieds de face à la rue Montegut, sur une profondeur de 150 pieds de face à la rue de Craps. Sur ce lot il y a une maison en briques dans laquelle logeait le défunt, il y a outre des jardins, sur lesquelles une quantité d'arbres fruitiers, vignobles &c.

On vendra avec cette propriété 25 actions de la Banque des Citoyens, portant hypothèque sur la dite propriété, ce qui représente $1000 qui ont été empruntées, lesquels seront sur la de $1000 à été réduite à $900, qui seront dues le 1er Novembre 1842, et qui devront être payées par l'acquéreur.

10 Lots de Terre situés au faubourg Clouet, dans l'île comprise entre les rues Amour, Bons-Enfans, Clouet et Louisa.

No. Un, encoignure Amour et Clouet, mesure 30 pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Amour.

Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; le No. 2 est contigu au No. 1—le No. 3 contigu au No. 2 et ainsi de suite.

Le No. 9 est dans le fond et est contigu aux huit lots ci-dessus décrits, le dit lot No. 9 mesure 60 pieds de face à la rue Amour, sur 240 pieds de profondeur.

Le No. 10 est contigu au No. 9, et mesure 60 pieds de face à la rue Amour, sur une profondeur de 240 pieds.

Un lot de terre au faubourg Annonciation ou Lacourse, désigné par le No. 1, de l'ilet No. 29, compris entre les rues Sycomore ou l'acanthier, du Marché, St. Jean-Baptiste et St. James, et mesurant 60 pieds de face à la rue St Jean-Baptiste, sur une profondeur de 120 pieds à la rue St James.

ESCLAVES.

CAROLINE, négresse creole âgée d'environ 18 ans.
CASTOR, nègre, âgé d'environ 60 ans, jardinier.

Conditions de la vente—Les propriétés foncières et les actions de Banque seront vendues à un et deux ans de crédit, et les esclaves, un quart comptant et la balance à six et douze mois de crédit; le tout payable en billets endossés à satisfaction et divisés en coupons à la convenance des vendeurs assurés par hypothèque et portant intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de leur échéance jusqu'à parfait paiement; cette dernière clause n'autorisant nullement le retard du paiement des dits billets.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs. 6

CINQ MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.

LE magasin de Manuel Vidal, situé au No 118 Vieille Levee, entre les rues du Maine et St. Philippe, ayant été à dessein incendié dans la nuit du 18 décembre ou le matinée du 19, la récompense promise ci-dessus sera payée par la Compagnie d'assurances de l'Océan, à celui ou à ceux qui feront découvrir et condamner la personne ou les personnes coupables de ce crime.

Par ordre de la Direction,
13 j—10 CH. BRIGGS. Secrétaire.

CINCO MIL PESOS DE RECOMPENSA!!!

HABIENDO sido voluntariamente quemado el almacen de Manuel Vidal situado No. 118, Old Levee, entre las calles Main y San Philipe, la noche 18 ó manana 19 de Diciembre ultimo, sera pagada la dicha recompensa de cinco mil pesos por el Ocean Insurance Company, à quien ó quiénes, descubren y detienen la persona ó personas culpables de este crimen.

Por orden de la direccion, CHS. BRIGGS.
13 de Enero.—10 Secretario

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.

Nouvelle Orleans, 15 Janvier 1842

L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année 1842 aura lieu au bureau de la Compagnie, à l'encoignure de la rue Franklin et de la promenade du Canal Carondelet, lundi 7 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction. G. LEGENDRE,
15 jan Secrétaire.

A VENDRE par le soussigné pour clore une facture;
200 caisses vin rouge Médoc
247 do vin blanc Haut Barsac,
84 barils vinaigre,
84 caisses vin Médoc, patent bottles,
50 caisses vin muscat,
65000 bouchons courts et à dame jeannes,
1200 boites sardines,
100 demi boites do.
14 caisses eau de vie Dantzic,
20 do liqueurs assorties,
118 paniers anisette,
6 demi paniers guignolet,
92 caisses kirsch,
20 do mara-kino,
12 do fruits au vinaigre,
177 do à syrthe,
54 demi pipes eau-de-vie de preuve,
11 tierçons do fine champagne,
562 paniers huile,
1367 chapeaux pour hommes et enfans,
1 pendule,
1 malle parapluies,
400 douzaines chemises couleurs,
10000 sn. gaues,
7 pièces toile à drape,
10 jolies statues pour jardins.
C. DUFOUR,
15 janv 14, Vieille Levée

VINS, HUILE, etc.,
40 barriques vieux vin véritable Médoc,
80 do vin de Bordeaux ordinaire.
30 demi barriques vieux vin Château Margeau.
150 barriques vin de Marseille, Brihford etc.
200 Paniers huile d'olive de Plaguol.
50 caisses salaisons assorties
120 do eau de fleur d'oranger.
80 do vin de Muscat Lunel et Frontignan.
80 do vin rouge de Bordeaux de toutes les qualités
200 do vin blanc, Grave, Sauterne, Barsac.
8 do très vieux vin de Madère.
10 balles d'amandes, princesse.
A vendre à des prix très modérés par
15 jan S. LATAPIE.

400 BARILLETS clous, 50 barriques vin de Bordeaux, 10 barils vin blanc, 60 do vinaigre, 50,000 bouchons à porter, 30,000 de à vin, 50 sacs café Rio et de la Havane, 60,000 cigares de la Havane, 30 caisses vin vieux de Madère, en magasin et à vendre par
13 dec A. DURAND, 12, Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

AVIS D'ENCAN.

E. TASTET encanteur ayant pris à loyer le grand magasin au rue Bienville, No. 11, vivra à dater de ce jour, ses ventes de meubles et de groceries, tous les mercredis et les samedis.

N. B.—Les marchandises de toutes descriptions seront reçue en magasinage à des prix très moderés.
15 jan—6

PAR E. TASTET.
138, rue de Chartres.

IL sera vendu aujourd'hui 18 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan

Une facture d'articles de nouveauté tels que: manteaux brochés pour dames et enfans, albums, ridicules d'écailles de tortue, boites à ouvrage, brosses, et une quantité d'autres articles.

Conditions comptant. 18 janv

Esclave Créole
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu au marché d'encan de la rue du Camp mercredi 19 du courant, à midi et demi

La négresse créole Roxane, âgée de 19 ans. supérieure blanchisseuse et domestique de maison, parlant anglais et français, pleinement garantie des vices et maladies et vendue pour aucune faute.

Conditions, 6 et 12 mois de credit en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant J. B. Marks not. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 janv

Grande vente de marchandises sèches étrangères et du pays.

PAR WHITMAN & McNAIR.

IL sera vendu mercredi 19 du courant, à 10 heures A. M. 300 colis de marchandises, consistant en cotonnades riches, mousselines de laine, Draps de Saxe, flanelles, toiles du pays blanches et écrues, casimirs, mouchoirs de soie, bas et demi bas, bretelles.

Vente positive et sans réserve. Ces marchandises pour ront être vues la veille de la vente. 18 janv

PAR P. E. TRICOU.
Succession de Ambroise Brou.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse St. Charles, en date du 22 décembre 1841, il sera vendu le mercredi 26 janvier 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les actions ci-après décrites, appartenant à la succession de Ambroise Brou, savoir:

451 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane

Conditions comptant. 15 janv—2f13 21et26 janv

PAR J. A. BEARD & Co.
PIANOS! PIANOS!

IL sera vendu à l'encan Vendredi soir, 21 du courant, à 7 heures, à la rue du Camp, au marché d'encan, sans réserve, une facture de pianos de choix, savoir:

No. 1—Un superbe grand piano à corde triple 6 octaves 1/2, en acajou veiné.

No. 2—Un piano carré do d'Erard de Paris, en acajou incrusté de bois de citron, caisse en fer et plaque en cuivre.

No. 3—Un do do de do do
No. 4—Un de Courtart, incrusté de bois de citron.
No. 5—Un piano carré à triple corde, 6 1/2 octaves, de Pleyel.
No. 6—Un Picolo double corde, 6 1/2 octaves de Ihe Tresson & Co
No. 7—Un do do do
No. 8—Un piano d'occasion à triple corde 6 octaves, par Erard.
No. 9 do de do de do de
No. 10—Un piano carré en bel acajou de Well de Philadelphie

Conditions avantageuses au moment de la vente.

Ces instruments pourront être visités la veille de la vente à la brune. 17 jan—5

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente positive et sans réserve.

IL sera vendu jeudi prochain 20 du courant, à 4 heures P. M.—Un café situé au coin des rues Champs Elysées et Victoire, troisième municipalité, avec un billard et ses ustensiles complets, &c.

Aussi le bail dudit café ayant deux ans à courir.
17 janv

Porcelaine, verrerie et coutellerie.
PAR J A BEARD & co.

IL sera vendu à l'encan, mardi 18 du courant, à dix heures et demie, rue du Camp au marché d'encan.

La balance de différentes factures de verrerie taillée, services complets en porcelaine, lampes astrales et autres marchandises plaquées, coutellerie etc. etc.

Conditions: comptant. 17 jan

PAR R. B. SYKES.
Vente de Maquereaux supérieurs de Halifax.

IL sera vendu Mardi, 18du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée au-dessous du rail road vis-à-vis la Mandeville, actuellement en débarquement de la barque Apthorpe:

400 barils maquereaux de Halifax No 2.

Conditions—Jusqu'à $300 comptant, de $300 à $500 à 30 jours, au dessus de $500 60 jours en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs. 17 jan—2

PAR R. B. SYKES.
Vente de Fruits.

IL sera vendu Mardi, 18 du courant, à midi, à son magasin d'encan, rue des Magasins No. 50, vis à vis l'Arcade de Bank:

2000 caisses raisins secs supérieurs de différentes marques,

500 1/2	do	do	do	do	
300 1/4	do	do	do	do	

Conditions—Jusqu'à $300 comptant, de $300 à $500 4 mois, au-dessus de $500 6 mois en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur

Et immédiatement après:

50 barriques de Madère de 10 gallons chaque. 17 j—2

PAR R. B. SYKES.
VENTE DE PEINTURES.

IL sera vendu Mercredi, 19 du courant, à midi, à l'Arcade de Bank, rue des Magasins,

Toutes ces belles peintures de valeur actuellement en exposition à l'Arcade, consistant en marines, chasses, paysages, &c. En tout 60 tableaux. 17 jan—3

MEUBLES DE NEW-YORK.
PAR J A BEARD & co.

IL sera vendu à l'encan, jeudi 20 du courant, à 10 heures et demie, au magasin rue Royale, No. 45, une facture de meubles en débarquement du navire Vicksburg, de la manufacture de New York, Broadway, No. 450, se composant de superbes bois de lits sofas guéridons à dessus de marbre, tables à manger, tables de travail, lavabos, buffets, sideboards, belles chaises, armoires, portemanteaux, etc. etc.

Conditions à la vente qui sera positive.

☞ On pourra examiner ces meubles le mardi qui précèdera la vente. 17 jan

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente positive de Bœuf et de Porc.

IL sera vendu Lundi soir, 17 du courant, à 4 heures à l'inspection de Bœuf,

92 barils porc différentes qualités et 13 barils bœuf.

Conditions comptant. 15 jan—3

Bonne occasion pour placer des Fonds.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mercredi 19 du courant, à 10 heures P. M., pour cause de départ pour l'Europe, le fonds du Café Leves Change, situé sur la Levée entre les rues Suzette et Gaiennie se composant de 36 nouveaux lots de lit et literie complète, tables, chaises, lavabos, &c. &c. une barre de 16 pieds, ensemble un assortiment général de liqueurs pour le détail de la barre.

Le tout sera d'abord offert en vente en bloc et s'il ne s'obtient pas un prix convenable, il sera procédé à la vente en détail en lots au gré des acquéreurs. 15 jan

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

IL sera vendu, Mercredi prochain 19 du courant, à dix heures du matin, à l'encoignure des rues Ursulines et Royale, un Café et Magasin de comestibles bien achalandé, fourni, pour être vendu à la suite, et qu'il n'est pas encore vendu au détail. Aussi les meubles de la maison, et un superbe billard, avec le bail de la maison, qui a encore 27 mois à courir. On vendra à l'amiable en s'adressant sur les lieux.

Conditions à la vente. 15 jan

COUR DES PREUVES—Paroisse St-Charles—Succession d'Ambroise Brou, décédé—Jeudi, 27 janvier 1842 à dix heures A. M., seront vendus par le soussigné, juge-officio encanteur dans et pour la paroisse de St-Charles et sur les lieux, en vertu d'un jugement de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la dite paroisse, en date du 16 décembre courant, rendu dans l'affaire de Séraphine Bernel veuve d'Ambroise Brou, vs. Séraphin Brou, administrateur de la succession d'Ambroise Brou, les propriétés ci-près décrites, savoir:

1o Un certain morceau de terre situé dans cette paroisse, environ dix lieues de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la rive droite du Mississipi, divisé en lots, ainsi qu'il suit, conformément à un plan maintenant déposé dans le bureau du juge de cette paroisse, savoir:

Le lot No. 1, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par la propriété de François Troxler, et au-dessous par le lot No. 2.

Lot No. 2, mesurant cinq arpents, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No. 1, et au-dessous par le lot No. 3 ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, se composant principalement d'une maison de maître, cuisine, grange, écurie, sucrerie et purgerie, machine à vapeur, cases à nègre, etc. etc.

Lot No. 3, mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No 2, et au-dessous par le lot No 4 à l'exception des batisses qui se trouvent sur le dit lot, lesquelles sont la propriété de M. Félix Malos et d'ancienne partie par lui.

Lot No. 4 mesurant un arpent, plus ou moins, de face au fleuve, sur quatre-vingts arpents de profondeur, borné au-dessus par le lot No. 3 et au-dessous par le lot No. 5.

Lot No 5, mesurant un arpent de face, sur quatre vingt arpents de profondeur, contigu dans la partie supérieure au lot No. 4 et dans la partie inférieure à la propriété de L. Eloi Dorvin.

2o. Les esclaves suivants:—Laurent, nègre créole, d'environ 60 ans, tonnelier, maladif, avec sa femme Rosette, négresse créole, d'environ 55 ans.

André, nègre créole, de charrue, d'environ 55 ans, avec sa femme Sylla, négresse américaine, de champ, d'environ 32 ans, et leur enfant André, de 10 ans.

Nelson, nègre américain d'environ 36 ans de champ avec sa femme Caroline, négresse américaine, de 36 ans et leurs enfans Sylly, de 9 ans; Alexandre, de 7 ans; e Washington, de 2 ans, estropié.

Bill Coy, nègre américain d'environ 32 ans, palfrenier maladif, avec sa femme Françoise, négresse créole, de 37 ans, et leurs fils Charles de 7 ans.

Tom, nègre américain, d'environ 28 ans, tonnelier charretier, de charrue avec sa femme Arthémise, négresse créole de 28 ans, domestique de maison, blanchisseuse, et leurs enfans Auguste, de 10 ans; Ursule, de 7 ans; Emeanthe de 5 ans et Louise, de 2 ans

James, nègre africain, de 66 ans, maladif; Massam nègre africain âgé de 60 ans, maladif, Boucari, nègre africain, âgé de 60 ans, maladif, St. Roch, nègre africain de champ, de 45 ans; Edouard, nègre créole, de charrue et charretier, de 44 ans; Celestin, nègre créole âgé de 34 ans, charretier et laboureur; Henry, nègre créole, âgé de 23 ans, nègre américain âgé de 34 ans, laboureur, Walker nègre américain, âgé de 25 ans, nègre de champ, Robin nègre américain, âgé de 35 ans, nègre de champ, Pierre nègre créole, âgé de 42 ans, nègre de champ, Jack, nègre africain, âgé de 45 ans, nègre de champ, Sam, nègre américain, âgé de 40 ans, maladif, nègre de champ; Phill, nègre américain, nègre de champ Jros J e, nègre américain, âgé de 35 ans, nègre de champ, coton nègre américain, âgé 45 ans nègre de champ; Abraham, nègre américain, âgé de 35 ans, nègre de champ, Joseph, de St. Domingue, âgé de 50 ans, nègre de champ, Isaac, nègre américain, âgé de 30 ans, nègre de champ, John Groom, nègre américain, âgé de 30 ans, laboureur, Henry, nègre américain, âgé de 32 ans, nègre de champ, Ambroise, nègre américain âgé de 36 ans, nègre de champ Andrew, nègre américain âgé de 31 ans, nègre de champ un peu ingénieur, Antoine nègre, créole âgé de 24 ans charretier et laboureur; Pierre Pagnol, nègre américain, âgé de 28 ans, charretier; Crispin, nègre américain, âgé de 35 ans, borgne, nègre de champ; Manuel, nègre américain, âgé de 31 ans, maladif, nègre de champ Jean Pierre, nègre africain, âgé de 50 ans, nègre de champ; Jules, créole, âgé de 23 ans, laboureur et charretier; Severin, nègre créole âgé de 15 ans ayant une hernie, charretier et laboureur; Ladour, nègre africain âgé de 40 ans, nègre; Hilaire, nègre créole, âgé de 28 ans, domestique de maison et cocher, Voltaire griffe créole âgé de 1 ans, domestique de maison; Sylvain, nègre créole âgé de 60 ans, maladif; Lucy, négresse africaine âgée de 60 ans, maladif; négresse américaine âgée de 35 ans, atteint d'un cancer, négresse de champ, négresse créole âgée de 14 ans; Marianne, négresse créole âgée de 17 ans, domestique de maison; Emeline, négresse créole, âgée de 16 ans, négresse de champ, Phillis négresse américaine, âgée de 32 ans, domestique de maison, et son enfant Helène âgée de 9 ans. Bazilia, négresse créole, âgée de 41 ans, blanchisseuse et repasseuse, avec Sophie Baptiste âgée de 3 ans, Esther négresse américaine âgée de 36 ans, cuisinière, Charlotte, mulatresse américaine, âgée de 34 ans, négresse de champ; Rosette, négresse créole, âgée de 55 ans, négresse de champ.

3o. Dix vaches, dix paires bœufs domptés, environ 25 cochons, 16 mules, 2 vieux chevaux et une certaine quantité d'instrumens aratoires, charrettes, outils de charpentiers, tonnelliers et de forgerons, une vieille barouche; ensemble, une grande quantité de meubles, ustensiles de cuisine, couverts d'argent, &c. &c.

CONDITIONS—Les lots de terre payables un cinquième comptant, la balance à un, deux et trois ans de crédit. Les esclaves, un cinquième comptant et la balance à un et deux ans de crédit, les vaches, chevaux, mulets, instrumens aratoires et autres effets mobiliers comptant. Les billets fournis et endossés à satisfaction, payables à une des banques de la Nouvelle Orléans, et portant hypothèque spéciale sur les terrains et les esclaves, jusqu'à parfait paiement.

N. B—Les actes de vente seront passés pardevant le juge de cette paroisse, aux frais des acquéreurs

Paroisse St. Charles, le 24 décembre 1841

27 dec—d7 1ps J. L. LABRANCHE, juge

N. B. L. s acquéreurs de la terre et des esclaves auront le droit d'escompter leurs billets au taux de neuf pour cent par an.

BESANÇON, horloger, graveur et mécanicien élève de Breguet, fait et répare avec la même perfection qu'à Genève ou Paris, tout espèce de montres, telles que Lépine parfaites, pièces marines, &c., fait tous les échappemens graveur de chronomètres, et garantit son ouvrage à des prix très modérés. Rue Royale, No. 165.
7 jan—1m

SANGSUES—Plusieurs milliers sangsues de premier choix à vendre en gros et en détail, à très bas prix, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD,
12 jan 133, rue Royale.

VENTES A L'ENCAN.

ESCLAVES.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan aujourd'hui à midi 1/2 au marché d'encan rue du Camp
10 esclaves de valeur

Plus d'informations seront données au moment de la vente. 18 j

Vente de porc en grenier.
PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu aujourd'hui Mardi, 18 du courant, à onze heures, sur la Levée vis à vis la rue Conti:

1364 pièces porc en grenier, jambons, plats-côtés et épaules en lots au gré des acheteurs, très légèrement avariés à bord d'un chaland, rembarqués à bord du steamer Persian et vendus dans ce port.

Conditions, comptant 18 janv

PAR R B SYKES.

IL sera vendu, aujourd'hui, mardi, 18 du courant, à dix heures à son magasin d'encan rue des Magasins, No. 50, vis à vis l'arcade de Bank,

6 caisses indiennes superfines; 10 douzaines gants; une caisse beau merinos, 1 de indiennes Sèphes drape de Saxe, casimir Albert etc. etc.

Aussi un bel assortiment de draps fins et gros, 50 caisses chapeaux, 60 caisses bottes et brodequins. 18 jan

PAR M. BARNETT, Sr. Encanteur.

IL sera vendu samedi, 22 du courant, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

Deux belles négresses âgées de 26 à 27 ans, avec leurs trois enfans, elles sont créoles de cet état, et ont été habituées à travailler sur une habitation et une briqueterie, une d'elles est blanchisseuse et repasseuse. Elles ne sont vendues pour aucune faute et sont garanties sous tous les rapports.

Le propriétaire ayant besoin d'argent elles seront offertes en vente à l'amiable jusqu'au 24 du courant. Pour plus d'informations, s'adresser au no. 25, rue Conti.
18 janv

PAR R B SYKES,
Vente des Gardiens du Port.

IL sera vendu jeudi, 20 du courant, à quatre heures de l'après midi, sur la levée, au commencement du marché à la viande vis à vis le débarcadère du ferry, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port pour le compte de qui il appartiendra

Une quantité de clous, de cuivre etc. sauvée du naufrage de la barque Salomon Saltus.

Conditions comptant. 18 jan

PLACEMENT AVANTAGEUX.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan samedi, 22 du courant à midi, à l'Arcade de Bank, les propriétés de valeur suivantes louées $60 par mois à de bons locataires, vendu conservera, savoir: un lot de terre dans l'ilet borné par les rues St-John, Perdido, Gravier et Circus, ayant 30 pieds 6 pouces 1/2 de face à la rue St. John, sur 137 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, se composant de deux bonnes maisons neuves, ayant chacune 4 bonnes chambres carrées avec grates et autres commodités avec cuisine à leurs étages et citernes dans le fond, les propriétés sont assurées pour jusqu'au 9 novembre 1842, pour la somme de $5,000

Conditions—1/3 comptant. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $?? en 1842 pour $900, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets approuvés et endossés avec hypothèque jusqu'à parfait paiement; les billets qui ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêts à 10 p. c. par an. Le vendeur se réservant le privilège de renouveler les dits billets qui ne seraient pas payés, avec le même intérêt.

Les actes de vente pardevant Carlisle Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18 j

PAR R. B. SYKES.
Vente de syndic.

IL sera vendu samedi, 19 février, à midi, à l'Arcade de Bank, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans en date du 11 décembre 1841, et sous la direction de M. A. Montagne, syndic des créanciers de Michael Doulin, la propriété suivante abandonnée par le dit insolvable à ses créanciers

Un lot de terre No. 12 situé dans le faubourg St. Marie, dans l'ilet borné par les rues Villere, Jackson, Robertson et Commune, mesurant 30 pieds de face à la rue Robertson, sur 120 pieds de profondeur entre les lignes parallèles, s'étendant sur une allée de 12 pieds de large par laquelle elle est bornée sur la ligne du fond et qui y est commune, et les lots y adjoignant, le tout mesure anglaise; avec toutes les batisses et améliorations qui existent dessus, une maison en briques à deux étages de quatre appartements chaque, avec une planchers sur le derrière, une batisse d'un étage et demi et autres dépendances de la maison.

Conditions comptant. 17 jan—17, 19 18 et 19

PAR ANTHONY FERNANDEZ,
Vente de syndic

MARDI, 18 de janvier 1842, à midi, à la Bourse St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et sous la direction du syndic des créanciers de Pierre Joseph Gregoire, il sera vendu les propriétés suivantes abandonnées par Pierre Joseph Gregoire à ses créanciers, savoir:

1o. Un lot de terre au faubourg Tremé, faisant partie du lot désigné par le no. 5, et le no. 68, sur un plan fait par Joseph Pilie voyer, daté du 25 février 1826, et annexé à un acte passé par devant Felix de Armas not, pub., le 17 aout 1829; le dit lot mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Dumaine, entre les rues Villere et Robertson, sur 120 pieds de profondeur et borné d'un côté par le lot no. 6, et de l'autre par le surplus du lot no. 5, du meme plan, ensemble les batisses et améliorations qui se trouvent sur le dit lot de terre, consistant en une cuisine en madriers couverte en bardeaux, mesurant environ 15 pieds sur 30, en très mauvais état, ainsi qu'un puits et la cloture en planches et complètement en mauvais état.

2o. Deux lots de terre contigus situés faubourg Tremé et désignés par les nos. 2, 3 et 4, sur un plan dressé par Jourdant, daté du 10 janvier 1836, les dits lots mesurant chacun au pied américain 31 pieds 1/2 pouces de 6 lignes de face à la rue St. Pierre, en partant de la rue du Rempart, à gauche en descendant sur 124 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

3o. Le bail d'une maison, jusqu'au 1er octobre 1842, sise rue St. Pierre, no. 167, entre Rempart et Bourgogne, à lui consenti par Antoine Love au prix de $40 par mois résiliable à $20, sous certaines conditions, voir pour les conditions particulières, le contrat de bail passé par devant L. T. Caire notaire public en date du 24 septembre 1840

4o. La négresse nommée Violet, âgée de 29 ans environ.

Conditions—Comptant, le prix de la vente devant être déposé chez V. Foulon not. pub. dans les trois jours qui suivront l'adjudication, et pour ceux des acquéreurs qui n'auront pas satisfait à cette condition, les actes de vente seront faits dans les huit jours qui suivront l'adjudication, les propriétés seront à nouveau exposées en vente à leur folle enchère après un seul avis publié dans deux journaux de cette ville et à cinq jours de distance avec les intérêts de la vente; qui n'auront qu'un à payer de suite, quitte l'acquéreur le prix d'adjudication aux frais de vente.

Les actes de vente par devant V. Foulon not. pub., aux frais des acquéreurs 14 dec—3 en 30j

PAR J. B. BLACHE.
Samuel Hermann et autres contre leurs créanciers

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 8 décembre 1841, et sous la direction de Mr. Jean Kohn, syndic, il sera vendu, à la Bourse St-Louis, le jeudi, vingt janvier, à midi, tous les droits, titres et intérêts desdits insolvables dans les propriétés suivantes qu'ils ont abandonnées à leurs créanciers, savoir:

Billey, nègre âgé d'environ 45 ans,		
Dick,	do	34 ans,
Cook,	do	25 do
Oliver,	do	25 do
Pierre,	do	18 do
Jacques,	do	30 do
Maria, négresse âgée d'environ 28 ans		
Marie Anne,	do	33 do
Sarah,	do	40 do
Adolphe, nègre âgé d'environ 30 ans;		
Sam,	do	40 do
Ayme,	do	25 do

Sylvie, négresse âgée d'environ 35 ans.

Le syndic n'étant responsable ni des vices de corps, ni des vices de caractère des dits esclaves.—Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un lot de terre avec les améliorations qui sont dessus, situé rue Poydras, faubourg Ste-Marie, à environ 60 pieds de l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas, ayant, mesure américaine 20 pieds, 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Poydras, 29 pieds 2 pouces de large sur la ligne du fond, 99 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le plus rapprochée de la rue des Magasins et 91 pieds 4 pouces et 5 lignes sur celle la plus rapprochée de la rue Tchoupitoulas, ensemble le magasin en briques, à deux étages construit dessus, connu sous le No. 22, et ayant été récemment loué à raison de $1200 par an.

Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un lot de terre désigné par le No 5 sur un plan dressé par Hugh Grant, assistant arpenteur de la vendu, mis en suite, en date du 11 février 1841 et déposé en l'étude de L. Grima, ayant 20 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet, 18 pieds 3 pouces de face à un passage commun à d'autres lots, et 120 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur. Conditions: $1666 66 2/3, avec intérêt à raison de 10 p. cent l'an, du 11 décembre 1841, payables comptant et le reste à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un lot de terre désigné par le No. 4, au plan ci-dessus mentionné, ayant 20 pieds, 3 pouces de face à la rue Carondelet, 18 pieds 3 pouces de face à un passage commun à d'autres lots, sur 120 pieds 5 pouces de profondeur. Conditions: $1666 66 2/3, avec intérêt à raison de 10 pour cent l'an, du 11 décembre 1841, payables comptant et le reste à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

La moitié indivise d'un certain lot de terre ensemble les améliorations qui sont dessus, droits, privilèges, servitudes, &c., situé à Carrollton, paroisse Jefferson, ayant mesure américaine 60 pieds de face à la rue de la Levée, entre les rues Madison et Jefferson, et 60 pieds de face à la rue Levée, avec toute la profondeur à partir de la rue de la Levée jusqu'au fleuve, entre lignes parallèles, la ligne inférieure du dit lot courant parallèlement avec la ligne supérieure de la rue Madison et en étant éloignée de 150 pieds dans la dite mesure; avec toute la batture en face du dit lot, et tous les droits à son augmentation; le lot étant le même que ce que décrit dans un acte passé par devant H. B. Cenas, notaire, par la compagnie d'avance de l'Algie, en faveur de P. W. Schmidt, le 8 novembre 1836, dans lequel acte il est stipulé que l'acquéreur, lorsqu'il en sera requis par la compagnie ou ses agents, devra permettre l'ouverture d'une rue qui passera à peu-près au centre du dit lot, de manière à servir une communication entre les rues Madison et Jefferson. Pour autres renseignements voyez le dit acte. Conditions, 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un lot de terre situé en cette ville, rue St Louis, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 60 pieds de face à la rue St Louis, sur 150 pieds de profondeur, avec les édifices et améliorations qui sont dessus; ledit lot a été acheté par Sam. Hermann, de G. W. Morgan, par acte pardevant Michel de Armas, notaire, le 19 mai 1823—Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit

Un lot de terre situé en cette ville, désigné par le No 44, ayant 47 pieds, plus ou moins de face à la rue Conti, entre les rues Bourbon et Dauphine, sur 126 pieds de profondeur, acquis par Sam. Hermann, de Jules Charles Boize, par acte passé par devant L. T. Caire notaire, en date du 11 juin 1827—Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un demi lot touchant au précédent, ayant 30 pieds, 6 pouces de face à rue Conti, sur 150 pieds de profondeur, mesure française, acheté par Sam. Hermann de S. G. Bonture, f. d. l. par acte au rapport de Théod. Seghers, notaire, en date du 22 avril 1831. Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un lot de terre situé rue Dauphine, entre les rues St Louis et Conti, ayant 44 pieds de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds de profondeur, mesure américaine, acheté par Sam. Hermann, de Larrieu et Goule, par acte au rapport de F. de Armas notaire, en date du 9 mars 1829. Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un lot attenant au précédent, ayant 16 pieds 8 pouces de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds de profondeur, mesure américaine, acquis de Hugh Bell, par acte au rapport de Félix Grima, notaire, en date du 18 novembre 1834—Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

La moitié indivise d'un lot de terre avec les améliorations qui sont dessus, droits privilèges servitudes et appartenant, situé au faubourg Ste-Marie au-dessus de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Girod, Camp, Poydras et Magazine, désigné par le No 17 sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 19 février 1828 et déposé en l'étude de Mr. H. B. Cenas notaire, ledit lot ayant mesure américaine 25 pieds de face à la rue Girod sur 129 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles; d'un lot de 14 pieds de fond du dit lot, dans sa profondeur, un espace de 14 pieds 5 pouces sur 10 pieds, a été réservé comme la ligne du fond du plan, pour former partie d'un passage sur la ligne du fond. Conditions: un tiers comptant, un tiers au 12 mai 1841, payable comptant et la balance à un crédit de 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois.

N. B. Tous les billets provenant de la vente des propriétés ci-dessus decrites devront être endossés à l'entière satisfaction du syndic, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement et porter intérêt à raison de 10 p. cent l'an, à dater de leur échéance jusqu'à parfait paiement, mais ce dernier clause pénale seulement. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima notaire public, aux frais des acquéreurs.
15 dec—16 et 29 d. 6 et 18 j

PAR P E TRICOU.
Succession de Iphigenie Carrière f. d. c. l.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 2 décembre 1841, il sera vendu le mardi 25 janvier 1842, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les propriétés ci-après décrite appartenant à la succession Iphigénie Carrière f. d. c. l., savoir:

Un lot de terre situé rue Royale, No. 221, entre les rues du Quartier et Hôpital, mesurant, 30 pieds français, 30 pieds de face à ladite rue Royale, sur 190 pieds de profondeur, ensemble toutes les batisses et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions: Un dixième à 90 jours et la balance à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement, les billets porteront un intérêt à raison de 10 pour cent par an; sans que cette clause puisse autoriser l'acquéreur à retarder le paiement d'aucun billet.

L'acte de vente sera passé chez Charles Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
17 d—d7 17 et 27 d 7 et 18 j

BOIS DE CAMPECHE, INDIGO ET CUIRS DE BŒUF—150 tonneaux bois de Campêche,
36 surons indigo,
100 cuirs de bœuf du Mexique,
en débarquement de la goelette Samuel L. Southard, à vendre par J. ALBERT,
18 jan—3 22, rue St. Louis.

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser à W. H. RAYNAL
3 nov—☞ Secrétaire.